

**Les salarié-e-s des TPE confirment la CGT comme première organisation,
à dix points devant la deuxième !**

Les résultats des élections de représentativité dans les Très Petites Entreprises confirment la CGT comme première organisation syndicale au plan national.

Les salariés qui se sont exprimés ont choisi de légitimer le syndicalisme CGT, qui propose, conteste, revendique, lutte et négocie !! La CGT sort confortée de cette élection et remercie les électeurs.

Cette satisfaction des résultats ne peut gommer l'amateurisme dont ont fait preuve le gouvernement et les services du Ministère du Travail tout au long du processus électoral.

Ils portent notamment la responsabilité du faible taux de participation des salariés à l'élection.

Alors que 4,6 millions de salariés étaient concernés par l'élection, aucune communication digne de ce nom dans les médias n'aura été organisée afin d'informer, sensibiliser et favoriser leur expression.

La CGT dénonce le gouvernement et ses services qui auront jalonné d'embûches l'élection des salariés des TPE comme par exemple le report des élections pendant les fêtes de fin d'année.

Le choix de permettre la participation de listes syndicales pourtant dans l'incapacité de représenter les salariés dans les commissions paritaires qui vont se mettre en place démontre que loin de l'affichage, la prise en compte de l'expression des salariés des TPE sur leurs besoins, leurs revendications n'intéressent que peu le gouvernement !

Les salariés ont amené la meilleure des réponses, celle de placer en tête et loin devant la CGT avec un résultat de 25,12% devant la CFDT à 15,44%.

Ces résultats confèrent de grandes responsabilités à la CGT, qui, forte de ce résultat, réaffirme son engagement auprès des salariés des TPE pour, avec eux, exiger des avancées réelles en matière sociale.

La CGT mesure les efforts de déploiement à réaliser pour mieux représenter les salariés des TPE, leur donner plus de place encore dans le syndicalisme CGT, le syndicalisme de tous les salariés.

Montreuil, le 3 février 2017.

Avec 27,79%, la CGT est la première organisation syndicale dans la convention collective du personnel des cabinets d'avocats.

Avec 24,41%, la CGT est la première organisation syndicale dans la convention collective des avocats salarié-e-s.

La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes remercie les salarié-e-s ayant fait confiance à la CGT pour ces élections TPE. Certes, ce n'est pas encore le résultat final puisque ces dernières seront agrégées aux résultats des entreprises de plus de 10 salarié-e-s.

Pour autant, ce résultat montre votre attachement à une organisation qui ne se ménage pas pour défendre vos intérêts en toutes circonstances.